

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2270

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Lahais, Mme Sas, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|----------|----------|
| Presse et médias | 0 | 0 |
| Livre et industries culturelles | 0 | 750 000 |
| Aide au déploiement du DAB+ (<i>ligne nouvelle</i>) | 750 000 | 0 |
| TOTAUX | 750 000 | 750 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce amendement travaillé avec le SIRTI vise à créer un nouveau programme « Aide au déploiement du DAB+ » afin d'accompagner le déploiement de ce mode de diffusion par les acteurs radiophoniques. Le média radio connaît une crise de modèle liée à la captation de ses revenus publicitaires par les géants du numérique, dans ce contexte l'accompagnement du déploiement par

les pouvoirs publics du DAB+ permettra de garantir meilleure qualité d'écoute et offre une alternative à la saturation de la bande FM. Sa couverture en métropole atteignait 60% de la population en 2024.

Cet amendement attribue en crédits de paiement (CP) et autorisations d'engagement (AE) 750 000 € à un nouveau programme intitulé « Aide au déploiement du DAB+ ». Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement prélève autant à l'action 2 Industries culturelles du programme 334 Livre et industries culturelles. Le groupe Écologiste appelle le Gouvernement à gager cet amendement pour éviter d'en faire reposer le coût sur le programme Livre et industries culturelles qui connaît lui-même une coupe budgétaire d'1,3 millions d'€